

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE CÔTE NATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2^e DIVISION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLERMONT RACING

Organise les 25-26 au 27 août 2023 avec le concours de l'association : **AUTO-CLUB DU CANTAL**.

Une compétition automobile NATIONALE dénommée :

COURSE DE CÔTE NATIONALE DU CANTAL

Cette compétition compte pour :

- Championnat de France de la montagne 2e division
- Challenge de la Ligue automobile d'Auvergne
- La Coupe de France de la Montagne coefficients 3

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue d'Auvergne sous le numéro :26/CC/23 le 03/07/2023 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : 502 en date du 12/07/2023

Organisateur technique

Nom : AUTO-CLUB DU CANTAL représenté par son Président Joël CROIZET

Adresse : 4 rue Jacquard 15000 AURILLAC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P.OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean Michel TATIN	Licence n° 6575
Commissaires Sportifs	Thierry DUPECHER	Licence n° 3554
	Catherine PASTOREK	Licence n° 15145
Commissaire Sportif stagiaire	Gérard ARTHAUD	Licence n° 175430
	Jean Louis THOLONIAS	Licence n° 15106
Directeur de Course	Marc HABOUZIT	Licence n° 7145
Directeurs de Course Adjoints	Christelle HABOUZIT	Licence n° 128356
Directeur de Course Adjoint parcs	Michel BEAULATON	Licence n° 3816
Commissaire Technique responsable	Jean-Claude DESNOUX	Licence n° 11176
Commissaires Techniques adjoints	Serge PEGOLOTTI	Licence n° 6047
	André BOIVIN	Licence n° 3672

Jacques MONTJOTIN Licence n° 8818

Commissaire technique stagiaire	Bernard HALIN	Licence n° 341717
Médecin responsable	Christine LESPIAUCQ	Licence n° 46467
Chargé de la mise en place des moyens	Joël CROIZET	Licence n° 34203
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Jacques COURTADON	Licence n° 16970
	Martine VINCENT	Licence n° 44420
	Régis VINCENT	Licence n° 47545
	Georges BEAL	Licence n° 2910
Chargé de presse	en cours de validation	
Chargé des Commissaires de route	Christian DAMS	Licence n°2498
Chronométrateur responsable	Jean-Paul DURAND	Licence n° 27683
Observateur	Norbert BIAGIONI	Licence n°25075

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le 17 août 2023.

Publication de la liste des engagés le : 23 août 2023.

Vérifications administratives : **La plaine de jeux de Vic sur Cère.**

Vendredi 25 août 2023 de 15 h 00 à 18 h 45.

Samedi 26 août 2023 de 8 h 00 à 9 h 45

Vérifications techniques : **La plaine de jeux de Vic sur Cère**

Vendredi 25 août 2023 de 15 h 00 à 19 h 00

Samedi 26 août 2023 de 08 h 00 à 10 h 00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **samedi 26 août 2023 à 11 h 30.**

Briefing des commissaires le **samedi 26 août 2023 à 11 h 30 au restaurant du Camping.**

Essais non chronométrés : (1 montée)

Samedi 26 août 2023 à partir de 13 h 30 à la suite des essais de l'épreuve régionale.

Dimanche 27 août 2023 à partir de 8 h 30 à la suite des essais de l'épreuve régionale.

Horaires pouvant être modifiés selon le nombre d'engagés par la direction de course.

Essais chronométrés : **samedi 26 août 2023** à la suite des essais non chronométrés.

Briefing des pilotes : **samedi 26 août 2023 30 minutes après la fin des essais à l'amphithéâtre à la Plaine de Jeux de Vic sur Cère**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **samedi 26 août 2023 à 19 h 00.**

Épreuve du Championnat de France 2^e division affichage des ordres de départ à la course (série A – série B) : **samedi 26 août 2023 à 19 h 00**

Course : dimanche 27 août 2023

1^{er} montée : à la suite de la 1^{re} montée course de l'épreuve régionale

2^e montée : à la suite de la 2^e montée course de l'épreuve régionale

3^e montée : à la suite de la 3^e montée course de l'épreuve régionale

4^e montée : à la suite de la 4^e montée course de l'épreuve régionale (à la convenance du Directeur de Course.)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Pendant les essais et la course les concurrents partiront dans l'ordre des épreuves suivantes :

Épreuve VHC – Doublons épreuve régionale – épreuve régionale – épreuve nationale

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : **dimanche 27 août 2023 1 heure après l'ouverture du parc fermé.**

1^{er} réunion du Collège des Commissaires sportifs : **vendredi 25 août 2023 à 18 h 00.** Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P.VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : **vendredi 25 août 2023 de 15 h 00 à 19 h 00.**

Samedi 26 août 2023 de 8 h 00 à 10 h 00.

Vérifications techniques : **vendredi 25 août 2023 de 15 h 00 à 19 h 00.**

Samedi 26 août 2023 de 8 h 00 à 10 h 00

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage TRANS service Le Martinet
15300 MURAT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit :

Samedi 26 août 2023 à 10 h 00

À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre : Pendant les vérifications techniques les 25 août et 26 août 2023

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CLERMONT RACING

C/O Beaulaton Michel

10 Route de la Vernade

63 700 st ÉLOY LES MINES

Tel : 06 23 02 30 14 e-mail : contact@asaclermont racing.org

Jusqu'au : **jeudi 17 août 2023 24 h 00 le cachet de la poste faisant foi**

Les droits d'engagement sont fixés à 440 €, réduits à **220 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les concurrents engagés à l'épreuve Nationale pourront participer à la doublure régionale avec un

droit d'engagement de **90 €** en plus de l'engagement de l'épreuve Nationale. (Voir article 1.5P du règlement Régional)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à, 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

3.2P.LICENCES

Les concurrents devront être en possession d'une licence NCC.

Les titres de participation (TPNM) correspondant à une extension de la licence RCC à NCC, valables pour une seule participation, seront délivrés sur place au tarif de 90 €.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 pour l'ensemble des épreuves national, régional, VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P.CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P.NUMÉROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle : fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.PARCOURS

La course de côte du Cantal se déroule sur la RD 54.

La course se déroulera en 4 montées.

Départ : 40 mètres après le carrefour de DAISSES sur la RD 54.

Arrivée : 10 mètres après le panneau de signalisation éboulement.

Pente moyenne : 7,5 %

Longueur du parcours : 4 260 mètres

Modalités de retour au départ : en convoi par la RD 54

Parc de départ : **RD 54**

Parc d'arrivée : **200 mètres après l'arrivée**

6.2P.ROUTE DE COURSE

Par la RD 54 descente en convoi par la route de course

6.3P.FILE DE DÉPART

File de départ : **sur la RD 54 40 mètres avant le départ**

6.4P.SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P.PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings de la plaine de jeux de Vic sur Cère.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du mercredi 23 août 2023 14 h 00.

6.6P.PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : parking de la Plaine de Jeux de Vic sur Cère.

6.7P.TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Plaine de Jeux de Vic sur Cère
- Pendant les essais et la course au parc départ : Plaine de Jeux de Vic sur Cère
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée : devant la permanence du meeting

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P.PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la plaine de jeux de Vic sur Cère.

Lieu : Permanence du meeting à la Plaine de Jeux de Vic sur Cère

Téléphone permanence n° : 06 89 91 43 59 - 06 23 02 30 14

Centre de secours le plus proche : Centre hospitalier d’Aurillac téléphone 04 71 46 56 56

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L’ÉPREUVE

7.2P.CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à l’amphithéâtre à la Plaine de Jeux de Vic sur Cère le **samedi 26 août 2023 30 minutes après la fin des essais chronométrés.**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P.COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ sera aux feux tricolores.

7.3.1P Ordre des départs

Conforme à l’article 7.3 du Règlement Championnat de France de la Montagne 2^{ème} division.

- En premier les voitures de production (série B)
Ordre de départ Série B : FC, F2000, N/FN/SP/,A/FA, GT SPORT, GTTS
- Ensuite les voitures de Sport (série A)
Ordre de départ Série A :CM, CNF, CN/CN+, D/E, E2SC

Lors des essais : les 10 plus petits numéros partiront en dernier dans chacune des séries (A et B)

Lors de la course : dans chacune des séries (A et B), au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les 10 meilleurs temps des essais (série A et série B) qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais

7.4P.ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des courses de côte 2023 et du Championnat de France de la Montagne 2^e division 2023.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée course.

ARTICLE 10P. PRIX

SPORT ET PRODUCTION

	Général	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe +10 partants	Féminine + de 3 partants
1 ^{er}	300 €	110 €	220 €	220 €	220 €	150 €
2e	200 €			110 €	110 €	
3e	110 €				55 €	

Si le nombre de partants des 3 épreuves est inférieur à 40 les prix seront divisés par 2

Une coupe sera distribuée à chaque vainqueur de groupe et classe

La remise des prix se déroulera le : **dimanche 27 août 2023 1 h 30 après la sortie du parc fermé.**

Les concurrents recevront leur prix par voie postale.